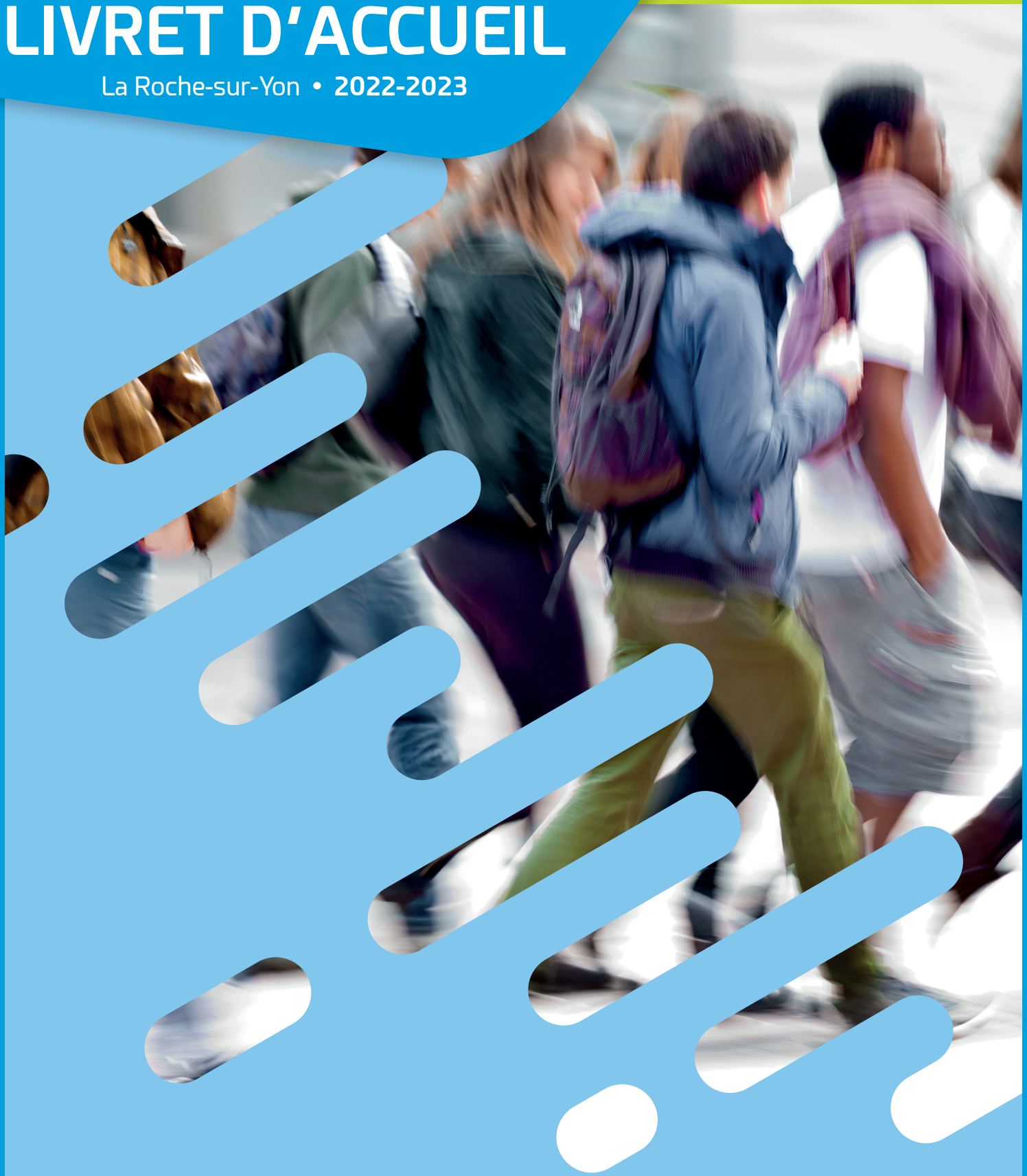
Université Régionale des Métiers de l'Artisanat | Vendée

Edition Apprenant

LIVRET D'ACCUEIL

La Roche-sur-Yon • **2022-2023**



Un référent handicap est présent dans chaque centre afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation de la formation aux personnes en situation de handicap.

Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par les organismes de financement de la formation professionnelle

Possibilité de parcours individualisé sur dossier de la formation professionnelle

Université régionale des MÉTIERS *de l'artisanat*

CMA VENDÉE

URMA

Bien plus qu'une orientation

CMA PAYS DE LA LOIRE VENDÉE



Bienvenue à l'URMA Vendée

L'Édito 02
Présentation de l'URMA 03
Les principes de l'alternance 04
Les opérateurs de compétences (OPCO) 04
Notre offre de formation 05
Netypareo 07
Gestion des absences et des retards 08
L'organisation des services 09
L'individualisation de la formation 11
La prise en charge du handicap 11
L'accompagnement jeunes/entreprises 12
Les activités socio-éducatives 12
L'innovation pédagogique 13
La mobilité internationale 14
Les délégués 15
Les concours 15
L'inscription aux examens 16
L'avenir en perspective 16
Infos santé 17
La vie pratique de l'apprenant 18
Les aides financières 19
Bon à savoir 20
Les réseaux sociaux 21
Le Club URMA 22

L'édito

En route vers l'excellence au Centre de Formation de l'URMA ! L'URMA, c'est le centre de formation par alternance de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire.

Bienvenue à vous, que vous soyez jeune, dans le cadre de l'apprentissage, ou adulte dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue.

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives est à vos côtés pour vous guider vers votre réussite.

Avec l'URMA, vous allez prendre votre avenir en main :

- Dans ce Centre de Formation à la pointe des dernières technologies, vous avez choisi une formation parmi 43 métiers
- Un métier que vous apprendrez aussi en travaillant dans l'entreprise
- Une entreprise avec qui nos professionnels, nos conseillers et nos professeurs sont en relation
- 4 878 entreprises partenaires : Un réseau qui recrute et dans lequel vous pourrez entreprendre

Au quotidien, nous sommes aussi en lien avec l'OPCO (Opérateurs de Compétences) qui nous donne les moyens de vous accompagner au mieux. Notre attention est, en permanence, tournée vers chacun d'entre vous et attestée par la Certification QUALIOPI :

- 87 % de réussite aux examens
- 94 % d'insertion professionnelle dont 43 % en poursuite d'études
- 90 % d'apprenants satisfaits de leur formation

Votre réussite est notre objectif ! Vivez ces temps de formation avec le même enthousiasme que nous !

Concrètement, vous trouverez dans ce guide l'ensemble des informations sur notre organisation à votre service ainsi que tous les contacts et outils qui sont à votre disposition au quotidien.

Très bonne année de formation.



Daniel LAIDIN

Président
de la CMA de niveau départemental
Vendée



Olivier CHARRIER

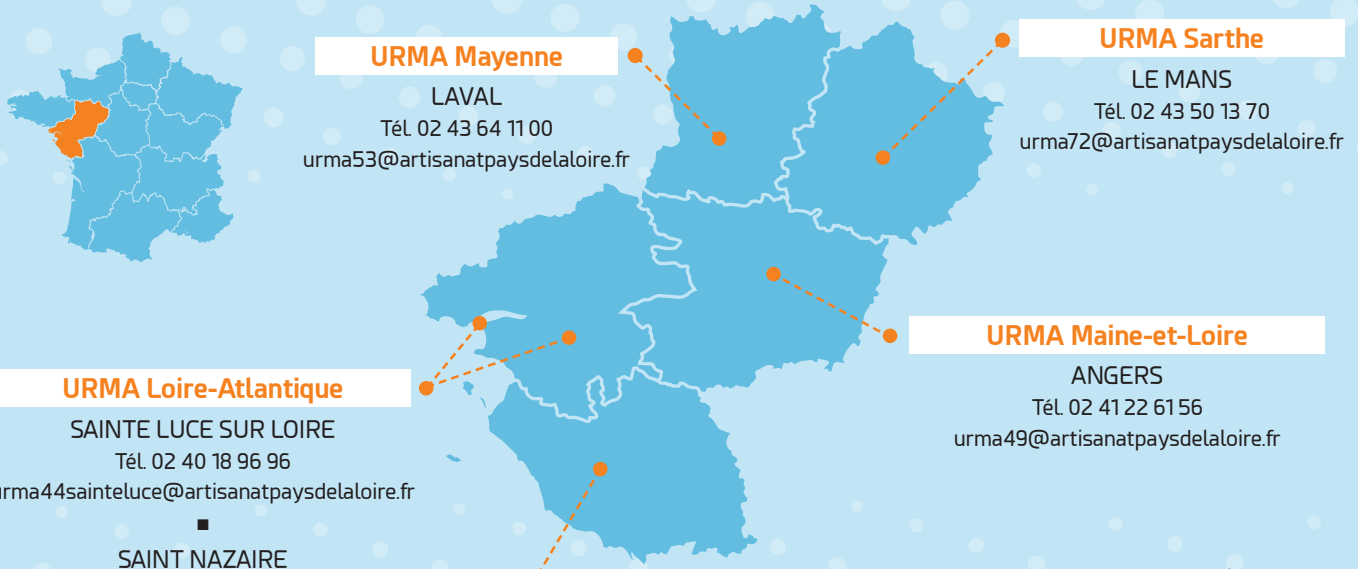
Directeur
de l'URMA
Vendée

Présentation de l'URMA

Acteur majeur de la formation dans l'Ouest

Pour être plus fort et se donner les moyens de mener à bien des projets ambitieux au service des artisans, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat des 5 départements de la Région des Pays de la Loire se sont unies.

Les Centres de Formation des 5 délégations sont regroupés au sein de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA) pour former aujourd'hui le premier réseau de formation professionnelle de notre Région.



URMA Mayenne
LAVAL
Tél. 02 43 64 11 00
urma53@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Sarthe
LE MANS
Tél. 02 43 50 13 70
urma72@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Loire-Atlantique
SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél. 02 40 18 96 96
urma44sainteluce@artisanatpaysdelaloire.fr

■

SAINT NAZAIRE
Tél. 02 28 54 17 01
urma44saintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Maine-et-Loire
ANGERS
Tél. 02 41 22 61 56
urma49@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Vendée
LA ROCHE SUR YON
Tél. 02 51 36 53 00
urma85@artisanatpaysdelaloire.fr

Retrouvez-nous aussi sur
urmapaysdelaloire.fr

Révéler votre talent, c'est notre métier !

7 200 apprentis formés

66 médailles au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »

626 bénéficiaires de Prépa-Apprentissage

87% de réussite aux examents

94% de taux d'insertion professionnelle à 2 ans dont **43 %** en poursuite d'étude

800 adultes formés par la Formation Professionnelle Continue

90% de taux de satisfaction des apprentis formés

1 207 jeunes en parcours individualisés



> « Je ne suis plus sous statut scolaire mais salarié en formation, attention au changement de rythme de travail »
>
> **Thomas** • Couvreur

Les principes de l'alternance

Un premier pas dans le monde du travail

La formation par alternance, c'est l'apprentissage d'un métier après la signature d'un contrat de travail entre l'apprenant, l'entreprise et le Centre de Formation.

L'apprenant travaille à temps partagé en entreprise et à l'URMA conformément au calendrier d'alternance qui lui est remis en début de formation.

Il quitte le milieu scolaire pour intégrer le monde du travail et devient salarié sous le régime de la Sécurité Sociale. Il reçoit un salaire, n'a plus de vacances scolaires mais bénéficie de congés payés.

Les engagements pour réussir sa formation

- Etre présent et ponctuel
- Respecter le règlement intérieur
- Fournir le travail demandé
- Tenir à jour le livret d'alternance
- Se présenter aux examens

Les opérateurs de compétences (OPCO)

Financeurs de votre réussite

Les OPCO (opérateurs de compétences) sont des organismes agréés par l'Etat et chargés d'accompagner les entreprises et les salariés dans leur besoin de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Ils enregistrent également les contrats d'apprentissage.

Par l'intermédiaire des OPCO, ce sont donc bien les entreprises qui financent votre formation.

Constructys – Votre partenaire compétences
CAPIAT
OPCO Mobilités
OPCO 2i – Compétences Industries
OPCO Santé
uniformation
l'opcommerce – Opérateur de compétences
OPCO Atlas – Soutenir les compétences
AKTO – L'humain au cœur des services
AFDAS
OPCO EP – Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité

Notre offre de formation

La force d'un réseau au service de vos besoins

- Alimentaire
- Automobile
- Soins à la personne
- Commerce-vente
- Métiers du bâtiment
- Fleuriste
- Métiers d'art
- Restauration
- Tertiaire
- Santé

URMA LOIRE-ATLANTIQUE

- **BOUCHER**
  CAP • CTM • BP
- **BOULANGER**
  CAP • MC (pâtisserie boulangère) • BP • BM
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP • MC (employé traiteur) • BP
- **PÂTISSIER**
  CAP • MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie) • BTM
- **POISSONNIER**
  CAP

- **COMPTABILITÉ-GESTION**
  BTS
- **GESTION DE LA PME**
  BTS

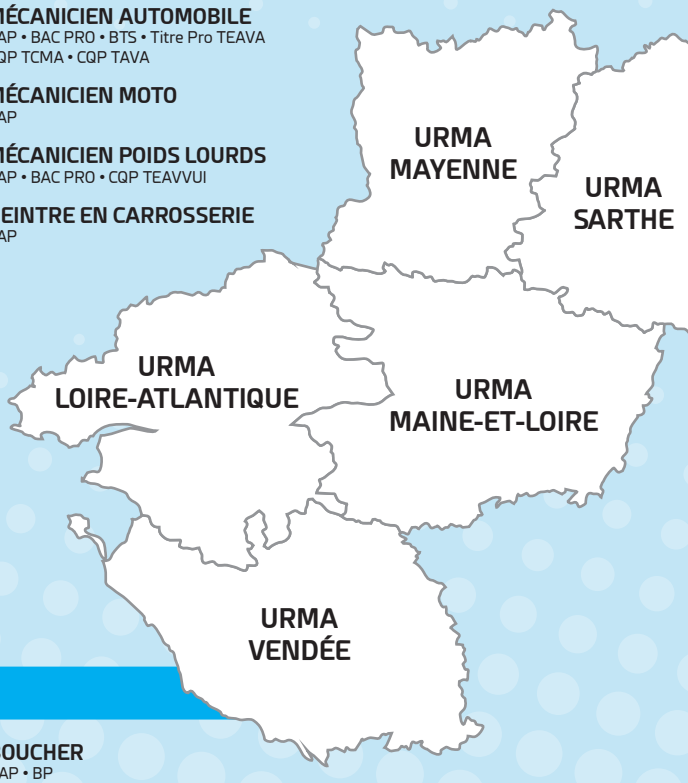
- **COIFFEUR**
  BM

- **ÉBÉNISTE**
  CTM • BTM • BTMS
- **TAPISSIER D'AMEUBLEMENT**
  CAP (option siège) • CAP (option décor)
- **VITRAILLISTE**
  CAP

- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
  CAP
- **CUISINIER**
  CAP • MC (cuisinier en desserts de restaurant) BAC PRO • BP
- **BARMAN**
  MC
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
  CAP • BP • BAC PRO

- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE**
  CTM

- **CARROSSIER**
  CAP • BAC PRO • CQP (carrossier peintre)
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP • BAC PRO • BTS • Titre Pro TEAVA CQP TCMA • CQP TAVA
- **MÉCANICIEN MOTO**
  CAP
- **MÉCANICIEN POIDS LOURDS**
  CAP • BAC PRO • CQP TEAVVUI
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
  CAP



URMA VENDÉE

- **CARROSSIER**
  CAP • BAC PRO • CQP (carrossier peintre)
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP • BAC PRO • Titre Pro TEAVA CQP TAVA
- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
  CAP • BAC PRO
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
  CAP • BAC PRO • CQP
- **MÉCANICIEN MOTO**
  CAP • CQP TCM
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
  CAP • CQP (peintre confirmé)

- **VENTE-COMMERCE**
  CAP • BAC PRO
- **GESTION DE LA PME**
  BTS
- **MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL**
  BTS
- **MANAGEMENT DE LA TPE**
  Licence Professionnelle
  (partenariat avec le CNAM)

- **COIFFEUR**
  CAP • MC (coupe couleur) • BP
- **ESTHÉTICIEN**
  CAP (esthétique cosmétique parfumerie)
  BP (esthétique cosmétique parfumerie)

- **BOUCHER**
  CAP • BP
- **BOULANGER**
  CAP • MC • BP (boulangerie spécialisée)
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP • MC (employé traiteur) • BP
- **PÂTISSIER**
  CAP • MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie) • BTM

- **BOULANGER**
  CAP • MC (boulangerie spécialisée) • BP
- **BOUCHER**
  CAP • CTM (préparateur vendeur)
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP • MC (employé traiteur)
- **PÂTISSIER**
  CAP • MC (pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée) • BTM

- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
  CAP • BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP • BAC PRO • BTS
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
  CAP • BAC PRO

- **COIFFEUR**
  CAP • MC (coupe couleur) • BP • BTS
- **ESTHÉTICIEN**
  CAP • BP

Niveau 3

- **CAP** Certificat d'Aptitude Professionnelle
- **MC** Mention Complémentaire
- **CTM** Certificat Technique des Métiers

URMA MAYENNE

- **CARRELEUR MOSAÏSTE**
  CAP • BP
- **CHARPENTIER BOIS**
  CAP
- **COUVREUR**
  CAP • BP
- **ZINGUERIE**
  MC
- **ÉLECTRICIEN**
  CAP • BAC PRO (MELEC)
- **MAÇON**
  CAP • BP
- **MENUISIER FABRICANT**
  CAP • BP
- **MENUISIER INSTALLATEUR**
  CAP
- **INSTALLATEUR SANITAIRE**
  CAP
- **INSTALLATEUR THERMIQUE**
  CAP
- **METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION**
  CAP • BP
- **PEINTRE**
  CAP • BP
- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE**
  CTM
- **CUISINIER**
  CAP • MC (cuisinier en desserts de restaurant)
  BP
- **PRODCUTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
  CAP
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
  CAP • BP
- **ORGANISATEUR DE RECEPTION**
  MC
- **AIDE-SOIGNANT**
  Diplôme d'Etat
- **ERGOTHÉRAPEUTE**
  Diplôme d'Etat
- **MASSEUR KINÉSITHÉRAPEURTE**
  Diplôme d'Etat
- **PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**
  BP • DEUST

URMA SARTHE

- **BOUCHER**
  CAP • BP
- **BOULANGER**
  CAP • MC (pâtisserie boulangère) • BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP • BP
- **CHOCOLATIER CONFISEUR**
  CAP • BTM
- **GLACIER**
  CAP
- **PÂTISSIER**
  CAP • MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie) • BTM
- **FLEURISTE**
  CAP • BP
- **COIFFEUR**
  BM
- **VENDEUR PRIMEUR**
  CAP • CQP Vendeur fruits et légumes

URMA MAINE-ET-LOIRE

- **BOUCHER**
  CAP • BP
- **BOULANGER**
  CAP • MC (boulangerie spécialisée) • BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP • MC (employé traiteur)
- **PÂTISSIER**
  CAP • MC (pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée), BTM
- **FLEURISTE**
  CAP • BP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
  CTM
- **CARROSSIER**
  CAP • BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP • BAC PRO • Titre Pro TEAVA
  Titre Pro Mécanicien automobile
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
  CAP

Niveau 4

- **BAC PRO** Bac Professionnel
- **BP** Brevet Professionnel
- **BTM** Brevet Technique des Métiers
- **CQP** Certificat de Qualification Professionnelle

Niveau 5

- **BTS** Brevet de Technicien Supérieur
- **BTMS** Brevet Technique des Métiers Supérieurs
- **Licence Professionnelle**

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La formation professionnelle continue à l'URMA a pour but d'accompagner et de former des demandeurs d'emploi, des salariés, des chefs d'entreprise dans un processus de formation tout au long de la vie qui se décline au travers de formations :

■ **d'orientation professionnelle** :

- élaborer et valider un projet professionnel se concrétisant par l'accès à l'emploi, à la formation qualifiante, à un contrat en alternance

■ **de qualification professionnelle** :

- se former à un métier des filières de formation de l'URMA avec obtention d'un diplôme permettant d'accéder à un emploi qualifié
- acquérir ou développer des compétences dans son métier dans un objectif d'accroître sa qualification.

Les différents publics visés par la formation professionnelle continue :

- demandeurs d'emploi jeunes et adultes inscrits dans une démarche d'orientation professionnelle ou de formation certifiante
- salariés dans le cadre d'une reconversion professionnelle visant la formation à un métier avec obtention d'un titre ou d'un diplôme

Les publics en formation ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Ils peuvent être pris en charge pendant la formation par la Région ou le Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi et le CPF, le CPF transition, le plan de développement de compétences des entreprises pour les salariés.

PRÉPA APPRENTISSAGE

La prépa-apprentissage est un dispositif d'accompagnement à l'entrée en apprentissage. Il s'adresse à un public de 16 à 29 ans qui a besoin d'un accompagnement pour renforcer ou sécuriser son parcours professionnel.

3 parcours possibles :

■ **DANS LES STARTING-BLOCKS :**
1 journée pour découvrir l'apprentissage et tester un métier en plateau technique

■ **TRIPLE SAUT :**
3 mois pour booster sa recherche d'entreprise

■ **COUP D'ENVOI :**
9 mois pour préparer sereinement son apprentissage

Netyparéo

Faciliter le dialogue entre l'entreprise, le Centre de Formation, et l'apprenant.



En vous connectant à la plateforme, vous trouverez :

- Votre emploi du temps et votre calendrier d'alternance
- Vos évaluations et bilans semestriels
- Le suivi de votre assiduité et le suivi éducatif
- Le cahier de texte
- Le LAN (livret d'alternance numérique)
- Un accès direct à la plateforme ItsLearning

Qu'est-ce que le LAN ?

C'est l'outil obligatoire et essentiel qui permet à tous les acteurs de la formation de s'informer mutuellement de votre progression pédagogique. C'est l'occasion en quelques minutes de faire un bilan sur la période écoulée.

Il doit être complété impérativement à chaque alternance par l'ensemble des parties apprenants/maître d'apprentissage/ professeur référent/ responsable légal (pour les mineurs).

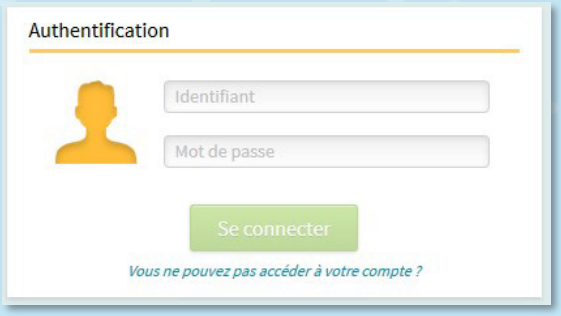
Attention

L'emploi du temps peut changer régulièrement. Il doit être vérifié avant chaque session de cours.

Pour y accéder :

Vous avez reçu votre identifiant et votre mot de passe après votre inscription.

http://ypareo.urma-pdl.fr



Netyparéo ITSLEARNING

ITSLEARNING est votre plateforme pédagogique et d'enseignement à distance.

Vous y trouverez :

- l'espace de travail des enseignants
- les documents pédagogiques de la formation
- les exercices et les travaux mis en ligne
- les liens vers les sites internet utiles à la formation
- les informations du pôle éducatif
- la messagerie interne permettant de communiquer avec vos enseignants
- l'accès aux visioconférences pour les formations en distanciel

Des vidéos de démonstration ont été créées par la cellule d'innovation pédagogique pour faciliter l'utilisation de ces outils.

Voir page 13

Des temps d'échange

Afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la formation, une visite en entreprise a lieu au moins une fois par an.
Les équipes enseignantes sont disponibles tout au long de l'année pour répondre à vos questions.



Gestion des absences et des retards

Lors de sa présence au Centre de Formation, l'apprenant est soumis aux mêmes règles d'assiduité et de ponctualité qu'en entreprise.



Horaires

8h30 - 12h30
13h40 - 16h40
horaires modulables dans le respect des 35h / semaine



Contact

Pôle éducatif et social
02-51-36-53-15
educatif.urma85@artisanatpaysdelaloire.fr

Je suis absent pour maladie. En tant que salarié :

- *Je préviens le Centre de Formation et l'employeur dès que possible.*
- *Je consulte un médecin pour obtenir un avis d'arrêt de travail.*
- *Je transmets les 2 premiers volets de l'arrêt à la Sécurité Sociale (sous 48h), le 3ème volet à l'employeur et une photocopie au Centre de Formation.*
- *Je passe obligatoirement à l'accueil ou au pôle éducatif à mon retour en cours.*

Toutes les absences ou retards injustifiés sont signalés à l'entreprise et au responsable légal.

Les absences répétées, quelles qu'elles soient, remettent en question l'inscription et le passage de l'examen.

Arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail, l'apprenant peut suivre les cours théoriques à condition de présenter à l'accueil ou au pôle éducatif une dérogation fournie par la sécurité sociale ou le médecin ayant fourni l'arrêt et après avoir informé son entreprise.

Convocation officielle

(examen de conduite, JDC...)

L'apprenant devra prévenir au plus vite l'employeur, le Centre de Formation et fournir une copie de la convocation dans les plus brefs délais.

Les absences et retards sont consultables à tout moment sur NETYPAREO.

En tant que salarié, toute absence pour maladie doit être justifiée par un arrêt maladie délivré par un médecin

Les rendez-vous privés (médicaux, administratifs...) sont à prendre sur le temps personnel.

Un relevé de retards et d'absences peut être envoyé à l'employeur à sa demande

En cas d'absence ou de retard injustifié, un mail /sms de rappel est envoyé aux employeurs et aux jeunes/parents

Toutes les absences injustifiées au Centre de Formation peuvent être déduites du salaire ou récupérées en entreprise

En cas de retard, l'apprenant devra systématiquement se présenter au pôle éducatif et social avant d'entrer en cours



L'organisation du centre de formation

Une équipe à votre service

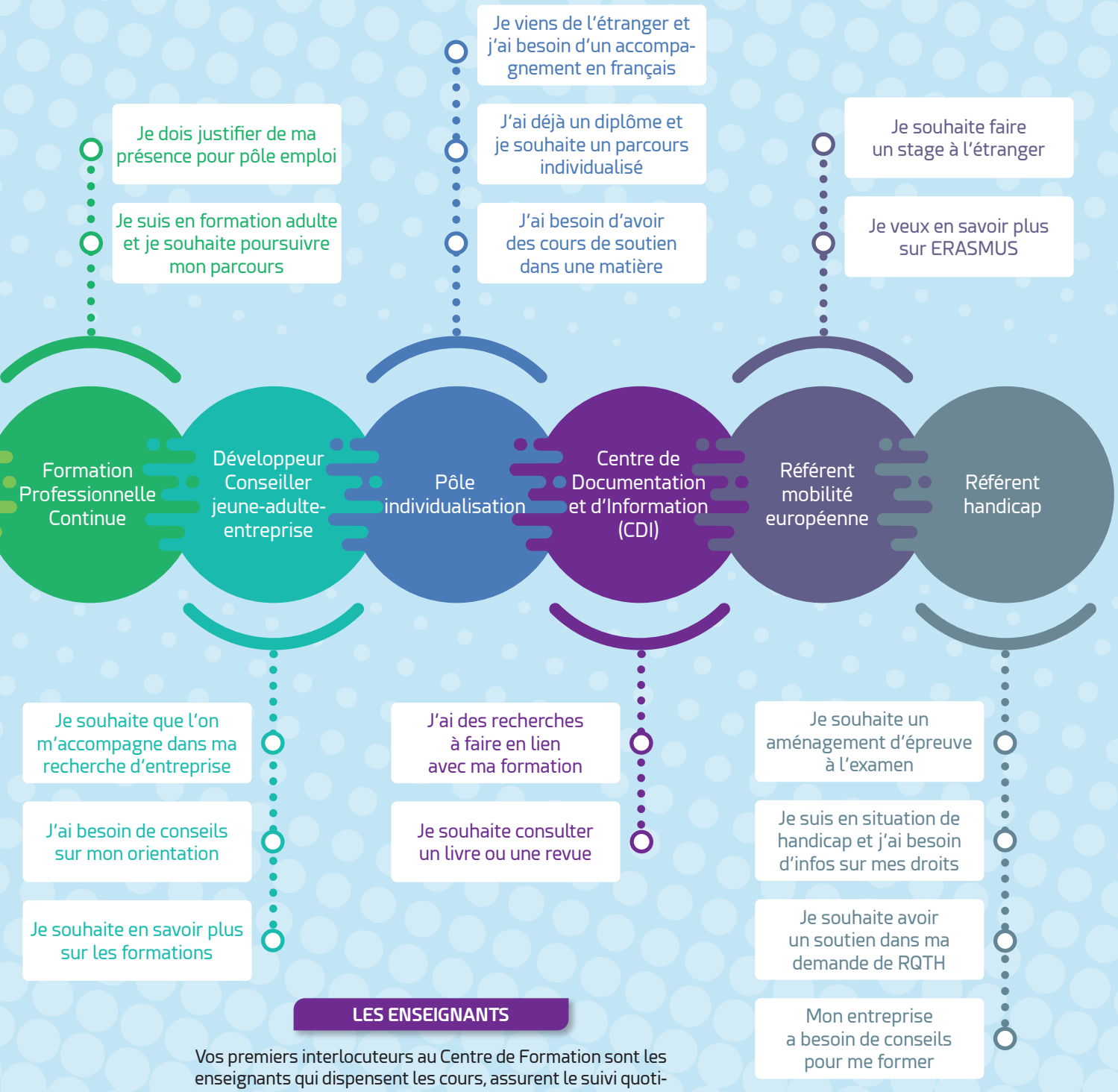


LA DIRECTION

Le directeur de chaque Centre de Formation coordonne les services de son établissement. Il est rattaché à la direction régionale afin de participer à la mise en place, au développement et à la promotion de la politique de l'URMA et de la CMA (Chambre de métiers et de l'artisanat).

FORMALITÉS APPRENTISSAGE

Le service des formalités de la CMA peut s'avérer utile aux apprentis et aux entreprises. Vous pouvez les contacter pour toutes questions juridiques concernant le contrat d'apprentissage et/ou la réglementation du travail.



LES ENSEIGNANTS

Vos premiers interlocuteurs au Centre de Formation sont les enseignants qui dispensent les cours, assurent le suivi quotidien des apprenants et les orientent vers le service adéquat en cas de besoin.

Ils effectuent également les visites d'entreprise et animent les bilans semestriels. Via le livret d'alternance, ils sont le premier niveau d'information des familles et des entreprises.

L'individualisation de la formation

Un dispositif dédié aux parcours individuels.

Le Pôle individualisation est un dispositif qui place l'apprenant comme acteur central de sa formation.

Chaque personne a un parcours unique. C'est le postulat sur lequel nous nous appuyons pour adapter la formation au profil de l'apprenant. Ce dispositif tient compte des singularités des projets de formation, des diplômes déjà obtenus, des aptitudes et des difficultés de chacun.

Des étapes clés nous permettent de construire un parcours personnalisé : positionnement à l'entrée en formation, entretiens individuels, proposition d'un parcours individuel de formation, signature d'un plan individuel de formation, accompagnement tout au long du parcours.

Titulaire d'un bac général, je peux passer mon BAC PRO en deux ans au lieu de trois car je suis dispensée de l'enseignement général.

Océane - Bac pro Méca Auto

Originaire de Guinée, je bénéficie d'un emploi du temps aménagé afin de suivre des cours de Français Langue Etrangère pour améliorer mon niveau de français.

Seny - Cap électricité

Un apprenant, un parcours.



La prise en charge du handicap

Compenser le handicap pour penser la réussite

L'URMA des Pays de Loire est engagée dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Dans chaque établissement un Référent Handicap accueille, oriente et accompagne les apprenants dans leurs objectifs de formation. Il est aussi engagé auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs (AGEFIPH et le FIPHFP) pour la co-construction des parcours.

Le Référent Handicap est aussi une personne ressource pour les entreprises et notamment pour les Maitres d'Apprentissages. Il conseille et met en place des dispositifs facilitant l'intégration et l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises (aménagement des postes de travail, suivi et conseil...)

Tous les ans plus de 200 apprenants en situation de handicap sont accueillis au sein des CFP, tous types de handicaps confondus.

Grâce au soutien dans la prise en charge de mon handicap, j'ai pris confiance en moi et je me suis ouvert aux autres. J'ai même réussi à gérer le stress lié à mon autisme pour présenter le concours SERBOTEL, catégorie « dressage à l'assiette ».

Avec mon co-équipier, nous avons remporté le premier prix !

Paul - CAP Agent Polyvalent en Restauration

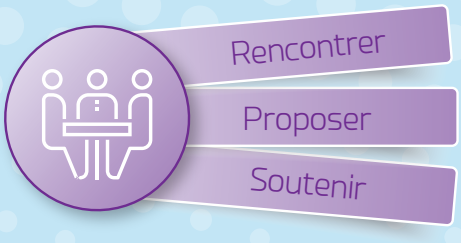
L'accompagnement jeunes / entreprises

Un appui aux relations entre l'apprenant et l'entreprise

Les développeurs conseillers jeunes, adultes, entreprises de l'URMA sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises dans l'accompagnement à la définition de leurs besoins de compétences et de recrutement. Ils assurent la promotion de l'offre de formation et des métiers au public.

Les conseillers aident à la construction du projet professionnel du candidat à l'alternance et à sa mise en relation avec sa future entreprise.

Durant la formation et avec votre professeur qui est votre premier interlocuteur, les développeurs sont disponibles auprès des apprenants pour les renseigner sur les poursuites de parcours formations, et les appuyer à trouver un nouvel employeur d'apprenti si la situation le nécessite.





Les activités socio-éducatives

Chaque année, l'URMA Vendée mène des actions de sensibilisation, de prévention à destination des apprenants ainsi que des actions solidaires.

Les actions sont définies avec et pour le public accueilli.

Elles ont pour thèmes principaux :

- La lutte et la prévention de toutes formes de discrimination et de harcèlement
- La vie sexuelle et affective
- La prévention des addictions
- Le bienêtre et la santé par l'activité physique
- Etre citoyen aujourd'hui

à titre d'exemples...

SANTÉ : OCTOBRE ROSE



SOLIDARITÉ : COLLECTE DE NOËL



CITOYENNETÉ : INFOS SUR LES DROITS



L'innovation pédagogique

Notre lien à distance, un atout moderne pour accompagner les apprentissages



L'URMA dispose d'une Cellule d'Innovation Pédagogique (CIP) dont l'objectif est avec vos enseignants de développer de nouvelles formes de pédagogie adaptées aux besoins de tous : apprenants, formateurs / enseignants et entreprises.

Accompagner l'utilisation d'outils

La CIP développe des tutoriels pour se familiariser au maniement de la plateforme NETYPAREO, au Livret d'Alternance Numérique (LAN) et à la plateforme numérique ITSLEARNING.

Tutoriels familles et entreprises :

https://urlz.fr/fxgA

Promouvoir la digitalisation

La CIP favorise le déploiement des nouvelles technologies pour rendre la formation toujours plus innovante :

- Déploiement des tablettes SQOOL
- Ecrans interactifs
- Visualiseurs
- Plateforme ITSLEARNING

Elle accompagne les équipes enseignantes dans la création de supports pédagogiques attractifs :

- Capsules vidéo sur les gestes professionnels
- Escape Game
- Réalité virtuelle
- Cours en ligne
- Serious Game

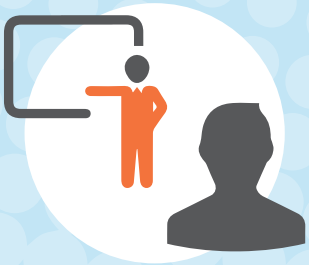
Vers une formation « sur mesure »

Qu'il s'agisse de modules ou d'unité de formation complète, la modularisation permet de trouver une solution adaptée à chaque parcours professionnel. Les outils numériques favorisent également la mise en place de formations multimodales, permettant également de s'adapter aux attentes des entreprises ou des fédérations, en proposant des formations individualisées qui répondent à un besoin spécifique et non plus seulement à un référentiel de certification.

Ces formations peuvent se dérouler, en présentiel ou en distanciel.

A la portée de tous...

L'objectif de l'innovation pédagogique, c'est d'être en phase avec toutes les pédagogies actuelles en proposant dans chaque Centre de Formation des outils adaptés à la pratique professionnelle et aux enseignements généraux.



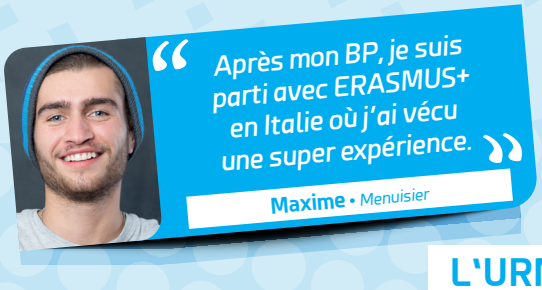
Cours en présentiel



Cours hybride



Cours en distanciel



La mobilité internationale

L'URMA offre la possibilité de vivre une expérience humaine, culturelle et professionnelle à l'étranger

Stages Erasmus +

Ce dispositif européen permet d'effectuer un stage professionnel dans une entreprise de l'Union Européenne selon deux formules :

Stages courts :
Stage professionnel d'une durée de 14 jours. Une bourse est calculée et attribuée aux apprenants pour les aider aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Stages longs (ERASMUS Pro) :
Stage de 6 mois, après obtention du diplôme. Le stagiaire bénéficie d'une bourse Erasmus+ et peut être pris en charge par le Pôle Emploi en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Séjours pédagogiques

Séjour européen de découverte d'une semaine, organisé par l'équipe pédagogique avec une destination en relation avec les programmes étudiés.

Mobilité internationale

Séjour de 2 semaines au cours duquel les apprenants travaillent en groupe afin de partager des compétences et de découvrir d'autres réalités en dehors de l'Europe.

Section Européenne

De jeunes européens sont accueillis pour une année afin de préparer un diplôme dans leur spécialité professionnelle.

Jumelages

L'URMA permet des échanges professionnels et de formation pour les apprenants et le personnel, d'une à deux semaines avec plusieurs villes européennes.



à titre d'exemple...

Grace au jumelage entre la Chambre de Métiers de la Vendée et celle de Bielefeld en Allemagne, des échanges d'apprentis sont régulièrement organisés.

Ces séjours sont à la fois professionnels et culturels. En effet, les apprentis sont en immersion plusieurs jours dans une entreprise étrangère. Ils assistent également aux cours dispensés par la Chambre de Métiers de Bielefeld. Des visites d'entreprises et du patrimoine culturel local viennent compléter ce programme.

Ces séjours permettent de découvrir de nouvelles techniques professionnelles, de s'ouvrir à d'autres cultures et dans certains cas du suciter l'envie d'un stage longue durée post-apprentissage avec ERASMUS.

Une expérience enrichissante sur le plan humain et qui valorise la formation !



Les délégués



> *Mon rôle c'est de représenter mon groupe en cas de besoin.*
>
> **Idris** • *Boulanger*

Un apprenant délégué et un suppléant sont élus pour chaque section et pour un cycle de formation.

Ils représentent leur groupe lors des bilans semestriels et des conseils de discipline. Ils sont les porte-paroles des apprenants auprès de la direction, des personnels administratifs et enseignants. Ils favorisent la communication et la bonne ambiance du groupe.

Les apprenants délégués sont réunis régulièrement pendant l'année. Ils peuvent être force de propositions pour améliorer la vie au sein de l'établissement.

Les concours



> *J'ai pris confiance en mes compétences pour exploiter tout mon savoir-faire.*
>
> **Hicham** • *Chocolatier*

Une expérience pour apprendre à se dépasser

Chaque année, des apprenants de l'URMA participent à des concours sur la base du volontariat.

Les concours sont souvent révélateurs de talents et permettent une mise en avant des compétences des jeunes, tout en mettant l'accent sur des métiers et des savoir-faire.

Participer à un concours est un challenge qui pousse à donner le meilleur de soi-même pour atteindre l'excellence. Il faut apprendre à développer sa créativité, à gérer le stress et le doute, à répéter inlassablement ses gestes pour atteindre l'excellence.

Mais cette aventure ne se vit pas seul : tout au long de leur préparation, les participants sont coachés par des formateurs enthousiastes et soutenus par leur entreprise.

Quel que soit le niveau atteint, c'est une expérience valorisante au niveau professionnel, personnel et humain.

Quelques concours...

- MAF (Meilleur Apprenti de France)
- Worldskills
- Concours général des métiers



66
médailles au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »

à titre d'exemple...

LUIGI TRIGATTI
victoire lors de la finale nationale du concours du Meilleur Jeune Boulanger de France



Au centre



Ses réalisations



« Je dois me présenter à l'examen avec une pièce d'identité valide. »

Marie • *Serveuse*

L'inscription aux examens

La campagne des inscriptions aux examens se déroule d'octobre à décembre. L'organisation est entièrement réalisée par le Centre de Formation.

L'apprenant devra fournir des documents et obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de sa commune dès l'âge de 16 ans pour valider son inscription.

Attention

L'accès à l'examen est conditionné à l'assiduité de l'apprenant au Centre de formation.

L'avenir en perspective

Se former tout au long de la vie...

De la préparation à l'apprentissage à l'obtention d'un diplôme et/ou d'une qualifaction durant votre parcours professionnel ; à chaque étape l'URMA vous accompagne et propose des solutions adaptées.

Elaborer son projet
Pour préparer son entrée en apprentissage et le choix d'un métier, l'URMA vous aide à construire votre projet d'orientation grâce au dispositif PREPA APPRENTISSAGE et vous accompagne également dans la mise en relation avec les entreprises.

Développer ses compétences
Après l'obtention d'un premier diplôme, vous pouvez poursuivre avec une autre formation pour monter en qualification ou pour acquérir des compétences transversales qui vous permettront d'être plus polyvalent *(par exemple : une formation en boulangerie après un CAP pâtissier)*.

Enrichir son savoir-faire
Une fois salarié, l'URMA vous accompagne pour actualiser vos compétences en lien avec l'évolution des métiers, faire une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), envisager une reconversion professionnelle ou soutenir la création d'entreprise.



« Je souhaite me former en alternance, avec la prépa apprentissage, je peux me projeter vers l'avenir »

Dylan • *Prépa apprentissage*



« J'ai choisi une formation par apprentissage et aujourd'hui je m'épanouis dans mon travail. »

Jessica • *Pâtissière*



« Je veux actualiser mes compétences, la Formation Professionnelle Continue me permet de le faire. »

Patrick • *Carrossier*

Infos santé



« Grace à l'URMA j'ai l'opportunité de me former au secourisme. »

Lucas • *Ébéniste*

L'URMA n'est pas autorisée :

à délivrer des médicaments

à transporter des malades ou blessés

L'URMA dispose d'une infirmerie. Si des apprenants présentent certaines pathologies ou suivent un traitement spécifique, merci de le signaler à l'infirmière soit à l'aide de la fiche sanitaire au moment de la rentrée ou par mail tout au long de l'année. dcouton@artisanatpaysdelaloire.fr

« En cas de maladie, malaise ou accident, l'URMA déclenchera s'il y a lieu la prise en charge par les services de secours et contactera les représentants légaux (pour les jeunes mineurs), ainsi que l'entreprise.

En cas de besoin, le représentant légal sera contacté afin de prendre en charge l'apprenant mineur.

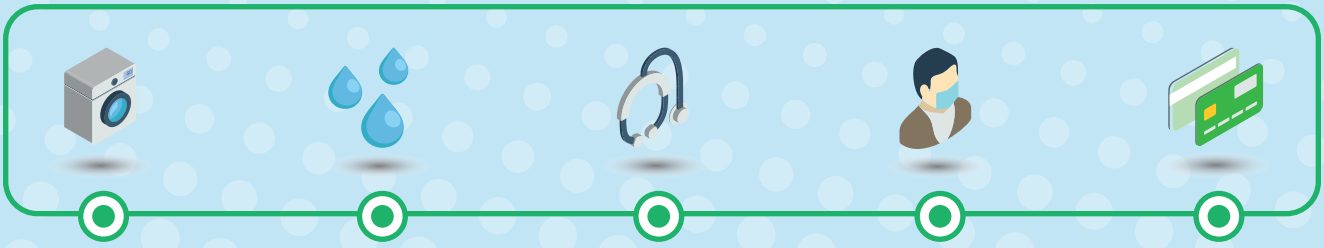
Tout accident sur le site, pendant la semaine de cours, est considéré comme accident de travail et doit faire l'objet d'une déclaration par l'employeur.

Pour les accompagner, les apprenants en éprouvant le besoin peuvent solliciter et rencontrer la psychologue présente au centre de formation. Vous pouvez prendre contact avec la psychologue directement au Pôle éducatif et via le mail suivant : mmanciet@artisanatpaysdelaloire.fr

En tant que salarié, l'apprenant doit obligatoirement faire sa demande d'affiliation à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Cette couverture d'assuré social permet de prendre en charge les dépenses de santé et d'être indemnisé en cas d'arrêt de travail. De plus, en cas d'accident du travail, l'apprenant est couvert dès le premier jour. Pour faire la demande d'affiliation et obtenir la carte vitale : www.ameli.fr

La mutuelle d'entreprise étant obligatoire, la cotisation sera prélevée sur le salaire. Il faut se rapprocher de son employeur.

Suite à la signature du contrat d'apprentissage, une visite médicale doit être organisée par l'employeur auprès de la Médecine du Travail.



- Je porte une tenue propre
- Je soigne mon hygiène corporelle
- Je prends soin de ma santé
- Je préserve mon entourage
- J'ai toujours ma carte vitale avec moi

Les actions de prévention santé permettent d'éviter ou de réduire le nombre et la gravité des risques de maladies ou d'accidents :

Bonne utilisation des machines, postures, EPI (Equipements de Protection Individuelle)
Au travail, je respecte les consignes de sécurité

Alimentation, sommeil, sport...
Il est important de prendre soin de soi !



La vie pratique de l'apprenant



La carte d'étudiant des métiers

La carte vous sera fournie en début d'année de formation.

Avantages et réductions :

- **Culture**
- **Transport**
- **Restauration**

Valable 1 an



Transport

Navettes gratuites

entre la gare SNCF, la gare routière et le centre de formation.

Bus

Lignes 6 et 3, arrêt Léon Martin

Plus d'infos : https://www.impulsyon.fr/se-deplacer



Casier - bagagerie

Casiers individuels accessibles plusieurs fois par jour.

Se munir d'un cadenas

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.



Restauration

Restauration d'entreprise : Convivio

Self service

A titre indicatif,
tarifs 2021-2022 :

le petit-déjeuner : **1 € 35**
le repas : **4 € 70**
la pension complète : **47 € 70** / semaine

Règlement des repas à la semaine par chèque, carte bancaire ou espèces



Hébergement

au Foyer des Apprentis du site

Les jeunes sont logés dans des chambres de 3 ou 4 lits.

- **Animation**
- **Internet**
- **Jeux**
- **Espace télé**

Contact : Mme JAULIN
(secrétaire accueil foyer-BTP CFA Vendée)
02 51 62 75 21



Espace détente

Maison des apprentis

Lieu de vie et d'échanges sous la responsabilité de M. Guillaume MARIONNEAU

- **Musique**
- **Jeux de société**
- **Boissons**
- **Babyfoot**
- **Expositions**
- **Prévention**
- **Annonces**

Espace ouvert sur les temps de pause

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

L'URMA des Pays de la Loire attache une grande importance à la satisfaction des apprenants.

Les collaborateurs de l'URMA sont vos interlocuteurs privilégiés pour recueillir vos propositions ou porter vos réclamations afin d'améliorer constamment la qualité de nos formations.

N'hésitez pas à nous solliciter !

Les aides financières

Un coup de pouce le temps de la formation



L'URMA fournit à tous les apprenants une tenue professionnelle.

Fonds Social

L'URMA et la Région Pays de la Loire est présente auprès des apprenants qui rencontrent d'importantes difficultés financières. Une aide financière peut être accordée sous certaines conditions.

Aides OPCO

En plus du financement de votre formation, les OPCO vous aident pour la prise en charge des frais annexes liés à votre formation :

- Aide à la restauration (3 € **maximum** par repas pris chez un prestataire partenaire du CFP)
- Aide à l'hébergement (6 € **maximum** par nuit passée chez un prestataire partenaire du CFP)
- Aide au financement du premier équipement professionnel

Autres aides

Aide au permis de conduire
Aide de 500 € octroyée aux apprentis majeurs pour le passage du permis B.

E-PASS Jeune *Financé par la Région*
A télécharger sur App Store et Google Play ou epassjeunes-paysdelaloire.fr

- PASS Culture Sport : Pour 8 €, accès à plus de 130 € d'avantages et réductions dans le domaine du sport et de la culture
- PASS Santé : Accès gratuit et anonyme à la prévention santé.

Pass culture
Dispositif favorisant l'accès à la culture. pass.culture.fr

Mobili-jeune / Loca Pass / Visale / aide à la mobilité
Financées par Action logement
Aides financières destinées à faciliter l'accès au logement des apprentis (cumulable avec les allocations logement de la CAF). www.actionlogement.fr

Aides par branches professionnelles
Financées par IRP AUTO, PRO BTP, FAFIH ...
Participations financières et réductions dans différents domaines (vous rapprocher de votre Organisation Professionnelle).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

#1jeune1solution

La plateforme « 1 jeune 1 solution »

Vous pouvez effectuer une simulation des aides financières dont vous pouvez bénéficier sur le site gouvernemental :

www.1jeune1solution.gouv.fr

RAPPEL

D'autres organismes peuvent aider en cas de difficultés :

- La Mission Locale
- La CAF
- Le CCAS de la commune

Aides pour l'employeur

Aide unique aux employeurs
Pour les contrats conclus à compter du 01 janvier 2019, une aide unique est prévue pour les employeurs d'apprentis. Cette aide forfaitaire est versée mensuellement par l'Etat à l'employeur au titre d'un contrat d'apprentissage conclu dans une entreprise de moins de 250 salariés et visant un diplôme ou un titre professionnel équivalent au plus au baccalauréat.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) doit être faite tous les mois par l'employeur. Si elle n'est pas transmise, le versement de l'aide est suspendu puis arrêté.

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, l'aide est versée jusqu'à la fin du mois de la rupture.

De plus, les salaires versés aux apprentis depuis le 01/01/2019 sont exonérés des cotisations salariales dans la limite de 79% du SMIC.

Dans le cadre du plan de relance « un jeune, une solution » L'Etat prolonge l'aide au recrutement d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation jusqu'au 30/06/2022 :

- 5 000 € pour les mineurs
- 8 000 € pour les majeurs

Aide pour les apprentis en situation de handicap
Financées par l'AGEFIPH
Aide au contrat d'apprentissage pour l' employeur : aide à la compensation du handicap.



Bon à savoir

Combien d'heures de travail l'apprenant doit-il faire ?

Pour les mineurs
35h00 par semaine avec deux jours de repos consécutifs. Possibilité de travailler le dimanche et/ou les jours fériés pour les métiers de l'alimentation, de la fleuristerie ou de la restauration (selon la convention collective).

Possibilité de travailler la nuit au plus tôt à 6h00 pour les moins de 16 ans, et 4h00 pour les jeunes de 16 à 18 ans (sur dérogation de l'Inspection du Travail).

Pour les contrats signés à compter du 01/01/2019 dans les secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces paysagers, possibilité d'effectuer 5h00 supplémentaires par semaine, 2h00 supplémentaires par jour à la seule initiative du chef d'entreprise.

Pour les majeurs
Les conditions sont les mêmes que pour les autres salariés, en application de la convention collective.

Quel salaire pour les apprenants ?

Le salaire de l'apprenant varie selon son âge et l'année d'éxécution du contrat. Il est calculé en pourcentage du SMIC ou du SMC.

Le parcours de l'apprenant et la convention collective dont dépend l'entreprise peuvent entrainer une rémunération plus favorable.

Les heures de cours sont-elles payées aux apprenants ?

Oui, les heures de cours sont considérées comme temps de travail et sont donc rémunérées comme telles.

Quels sont les congés auxquels a droit l'apprenant ?

L'apprenant a droit à cinq semaines de congés payés par an dans les mêmes conditions que les autres salariés (selon convention collective).

Il peut également bénéficier de cinq jours supplémentaires pour la préparation à l'examen (à prendre dans le mois précédant l'examen), avec maintien du salaire.

Le patron peut-il donner des congés pendant les semaines de cours ?

Non, les cours sont obligatoires, les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

A qui s'adresser en cas de difficultés ?

L'apprenant devra s'adresser au professeur référent qui le renseignera et l'orientera vers les personnes compétentes (conseiller jeunes-adultes-entreprises, conseiller éducatif, responsables d'unité pédagogique).

Un médiateur de l'apprentissage peut être sollicité pour résoudre les difficultés dans le dialogue entre l'apprenant et son entreprise.

Peut-on résilier un contrat d'apprentissage ?

Pour les contrats signés à partir du 1er janvier 2019, le contrat d'apprentissage peut être rompu dans les situations suivantes :

Pendant la période d'essai
Rupture unilatérale possible à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti (et son représentant légal le cas échéant).

Après la période d'essai
- d'un commun accord entre les parties
- à l'initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé. Démission possible sous certaines conditions et après saisine du médiateur de l'apprentissage et respect d'un préavis
- à l'initiative de l'employeur par un licenciement dans des cas listés exhaustivement par le Code du Travail ou en cas d'exclusion définitive sans sursis de l'apprenti du CFP

D'autres cas de rupture sont mentionnés par la réglementation. Pour toute question, vous rapprocher de la chambre consulaire dont dépend l'entreprise (CMAR, CCI, CA).

Peut-on poursuivre sa formation sans entreprise ?

En cas de rupture de contrat, le CFP prendra les dispositions nécessaires pour permettre à l'apprenant de suivre sa formation théorique pendant six mois et l'aidera dans sa recherche d'un nouvel employeur afin qu'il puisse achever son cycle de formation.

Un apprenti peut-il bénéficier des bourses ?

Non, car le jeune n'est plus sous statut scolaire mais il peut bénéficier d'autres aides (voir page précédente).

Réseaux sociaux

Apprentis, formateurs, maîtres d'apprentissage, parents, artisans, Meilleurs ouvriers de France... (MOF) nos abonnés viennent de tous les horizons.

Nos différentes pages permettent d'illustrer le quotidien de nos Centres de Formation :

- zoom sur les réalisations des apprentis en laboratoire,
- mise en valeur des lauréats de concours
- journées portes ouvertes,
- venues de Meilleurs Ouvriers de France,
- actions éducatives,
- semaine de l'apprentissage,
- sorties et séjours pédagogiques,
- formations et vidéos métiers...

Toutes ces activités sont le reflet du dynamisme de nos Centres de Formation Professionnelle, de nos métiers et de la richesse de nos apprenants.

Ces pages sont publiques, vous pouvez les consulter, vous abonner pour rester informé et nous identifier lorsque vous souhaitez partager une photo ou un projet en lien avec la vie de nos établissements.

Les partages et les échanges entre tous les abonnés permettent de développer votre réseau et de créer la communauté de l'URMA.

Apprentis, maîtres d'apprentissage, entreprises
Suivez notre actualité et alimentez nos pages !

@urmavendee

@urmavendee

@CMA des Pays de la Loire

URMA Pays de la Loire





Le Club URMA

A l'issue de votre formation au sein de l'URMA, vous aurez l'opportunité de rejoindre le réseau des anciens apprenants : **le Club URMA** !!

CMA PAYS DE LA LOIRE Club URMA

Votre premier ☆☆☆ réseau pro !

En devenant membre, vous pourrez :

- Avoir un accès privilégié à des outils de mise en réseau avec les autres membres ainsi qu'un appui dans vos démarches professionnelles (répertoire, fiches service, tutoriels...)
- Participer à des évènements avec les membres et d'autres acteurs du territoire (ateliers, conférences...)
- Partager votre parcours, vos formations professionnelles et la vie de votre entreprise lors d'évènements médias
- Entrer en contact avec des apprenants en cours de formation pour faciliter leur intégration professionnelle, préparer leurs concours ou partager votre savoir-faire
- Participer à des activités : visites d'entreprises, rencontres conviviales...

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :
- **actions de formation ;**
- **bilans de compétences ;**
- **actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;**
- **actions de formation par apprentissage.**

La Garantie d'une Formation de Qualité : la CMA est certifiée Qualiopi

Avec la certification qualité de toutes nos actions de formation, nous poursuivons notre chemin pour toujours mieux vous satisfaire !

Cette certification atteste de la qualité du processus de formation mis en oeuvre auprès des apprenants, des stagiaires et des entreprises ainsi que notre engagement dans un cycle d'amélioration continue de notre fonctionnement.

Nous garantissons, notamment :

- Une information précise et détaillée sur nos formations proposées
- La prise en compte de votre besoin de formation
- Un accompagnement personnalisé tout au long de votre prestation de formation
- Des intervenants pédagogiques experts dans leur domaine et formés régulièrement
- Un accompagnement socio-professionnel auprès de nos apprenants
- La communication de nos indicateurs de performance en particulier de nos taux de satisfaction client et de réussite aux examens

Université régionale des
MÉTIERS
de l'artisanat

VENDÉE

URMA Vendée
24, Rond-Point du Coteau - CS 90075
85002 LA-ROCHE-SUR-YON CEDEX

02 51 36 53 00

urma85@artisanatpaysdelaloire.fr

@urmaesfora85/

urmapaysdelaloire.fr

PAYS DE LA LOIRE
VENDÉE